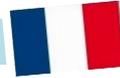


Les États et les institutions supranationales comme l'Union européenne sont amenés à jouer un rôle dans l'économie pour compléter ou corriger le fonctionnement des marchés.

La politique économique désigne l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics (État, collectivités locales, Banque centrale) afin d'atteindre, grâce à l'utilisation de divers instruments, certains objectifs économiques (croissance, emploi, justice sociale, ...).

La politique économique exprime ainsi les choix et les modalités d'action mises en œuvre par un État.

1) Quelles sont les politiques économiques de l'Etat ?

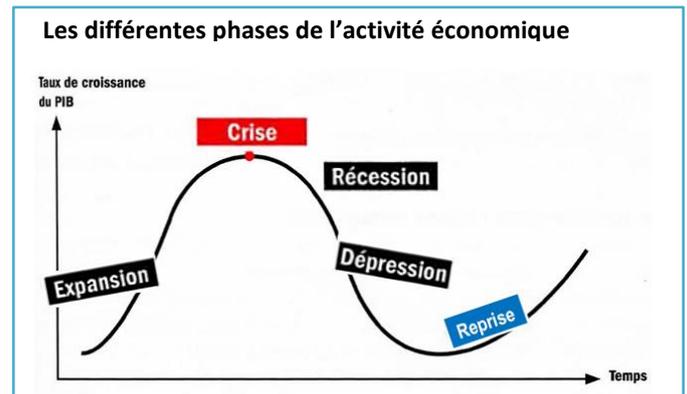


A) Objectifs

■ Réguler l'activité économique

La politique économique vise à réguler l'activité économique qui connaît à court terme des fluctuations, qui désignent l'ensemble des mouvements de baisse et de hausse de l'activité économique et qui sont :

- **L'expansion économique** : le taux de croissance augmente. Elle peut s'accompagner d'inflation.
- **La crise** : il s'agit d'un point de retournement brutal de la conjoncture. La période qui suit la croissance est faible et le chômage élevé.
- **La récession** : la croissance ralentit fortement jusqu'à, éventuellement, devenir négative (le volume de la production diminue).
- **La dépression** : diminution importante et durable de la production avec souvent déflation (baisse des prix).
- **La reprise** : le taux de croissance redevient positif, le volume de la production augmente.



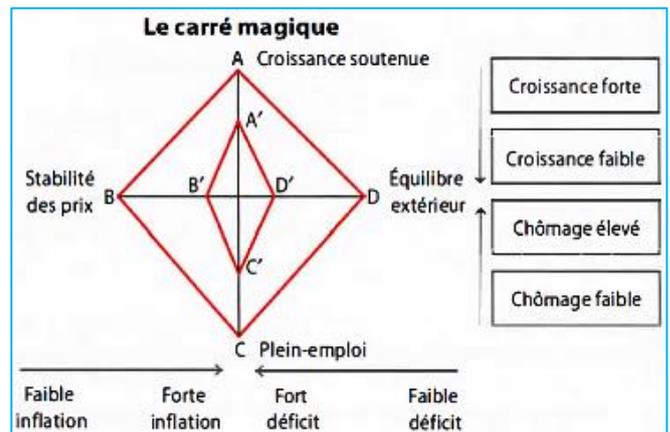
■ Lutter contre les grands déséquilibres

La politique économique a, en particulier, pour objectif de lutter contre les grands déséquilibres en recherchant le plein emploi, une croissance soutenue, la stabilité des prix et l'équilibre extérieur.

■ Stimuler l'économie

Pour stimuler l'économie deux approches sont possibles :

- L'État peut mettre en œuvre des **politiques d'offre** qui cherchent à stimuler l'offre des entreprises : réduction des prélèvements obligatoires (impôts et taxes), aide à l'innovation (soutien à la R&D), facilitation de la formation...
- L'État peut également mettre en œuvre des **politiques de la demande** qui cherchent à stimuler la consommation en soutenant le pouvoir d'achat des ménages.

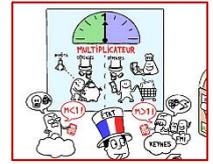


B) Les politiques conjoncturelles

La **politique conjoncturelle**, dont l'horizon est le court terme, cherche à maintenir ou rétablir les « grands équilibres » : stabilité des prix, plein-emploi, croissance soutenue et équilibre extérieur.

En simplifiant, on peut ramener les politiques conjoncturelles à l'opposition entre **politiques de relance** et **politiques de stabilisation** (ou de rigueur).

- Une **politique de relance** cherche à stimuler la demande afin que les entreprises produisent davantage et embauchent. Elle passe par la stimulation de la consommation des ménages, l'aide à l'investissement des entreprises et/ou l'augmentation des dépenses publiques.
- Une **politique de stabilisation** (ou de **rigueur, d'austérité**) cherche à rétablir les principaux équilibres (budget de l'État, balance commerciale).



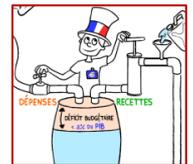
La **politique contracyclique** est une politique conjoncturelle destinée à infléchir le rythme de croissance dans le sens opposé à celui effectivement enregistré au cours d'une période déterminée.

Les politiques conjoncturelles peuvent être de deux types :

- La **politique budgétaire** consiste à utiliser le budget de l'État (les finances publiques) pour agir sur l'activité économique. Les deux principaux outils qui composent la politique budgétaire d'un pays sont les **recettes budgétaires** et les **dépenses budgétaires**.

Le gouvernement n'est pas obligé d'égaliser les dépenses et les recettes (situation d'équilibre budgétaire).

Il peut, par exemple, dans le cadre d'une **politique de relance**, décider d'accroître les dépenses de l'État ou de diminuer les recettes pour stimuler la demande des agents économiques (entreprises, ménages) et donc l'activité économique (la croissance). Le solde budgétaire (différence entre les recettes et la dépenses de l'État) est négatif (situation de déficit budgétaire). À l'inverse, il peut, dans le cadre d'une **politique de stabilisation** (de rigueur ou d'austérité), décider de respecter l'équilibre budgétaire ou de s'en rapprocher afin de réduire le déficit. Cette politique de rigueur passe par une maîtrise des dépenses publiques, associée à des efforts de « rentrée » fiscale.



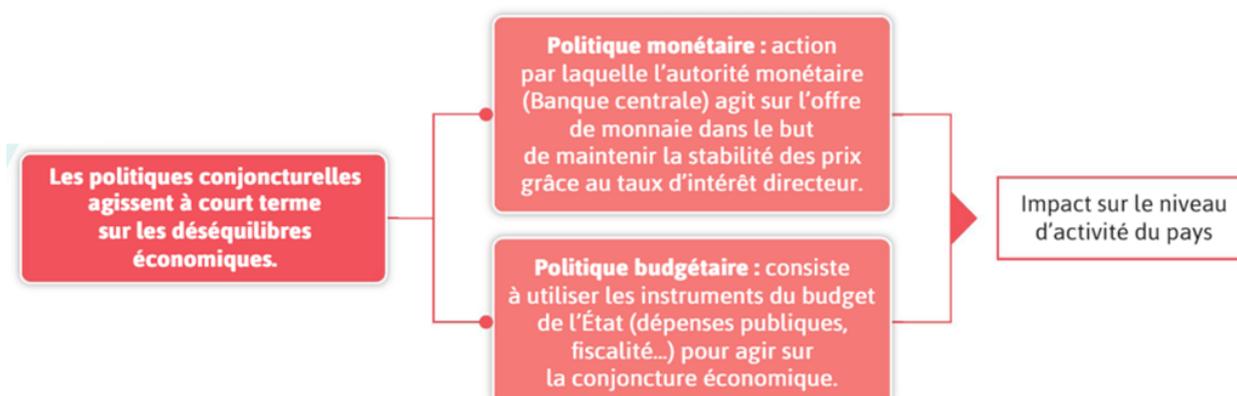
- La **politique monétaire** n'est pas menée par les gouvernements mais par une banque centrale indépendante du pouvoir politique. En Europe, dans la zone euro qui comprend la France, c'est la Banque centrale européenne (BCE) qui mène la politique monétaire de l'ensemble de la zone.

L'objectif principal de la BCE est de maintenir la stabilité des prix (taux d'inflation à 2 % ou légèrement inférieur). La BCE apporte également son soutien aux politiques économiques en vue de contribuer à la réalisation d'une croissance économique équilibrée, une économie sociale de marché hautement compétitive, le plein emploi...

La politique monétaire utilise principalement l'instrument du **taux d'intérêt**. Une baisse du taux du taux d'intérêt directeur (ou taux de refinancement des banques commerciales) de la BCE entraîne une baisse du coût du crédit qui favorise la consommation et l'investissement d'où une hausse de la croissance mais avec un risque d'inflation.



Les politiques économiques à court terme



C) Les politiques structurelles

La **politique structurelle** est une politique de long terme qui vise à améliorer le potentiel de croissance d'une économie. Les politiques structurelles sont de plusieurs ordres : **politique industrielle, politique d'aménagement du territoire, politique de recherche et d'innovation, politique sociale...**

Ce type de politique agit sur les structures de l'économie : réglementation ou dérèglementation, aide aux secteurs stratégiques, aides aux PME, correction des déséquilibres entre régions, développement des infrastructures de transport et communication, financer la R&D, l'innovation et les nouvelles technologies, limiter le degré d'inégalités de la répartition des revenus, faire face aux déséquilibres sociaux...

La politique structurelle peut revêtir différentes formes :

■ La politique de concurrence

La concurrence oblige les entreprises à chercher en permanence à offrir la meilleure gamme de produits au meilleur prix, sous peine de voir les consommateurs se tourner vers les concurrents. Une politique de concurrence favorise le jeu concurrentiel au profit des consommateurs grâce à la lutte contre les ententes, les abus de position dominante... en s'appuyant sur les autorités comme la Commission européenne (dans le cadre européen) et l'Autorité de la concurrence (sur le marché français).

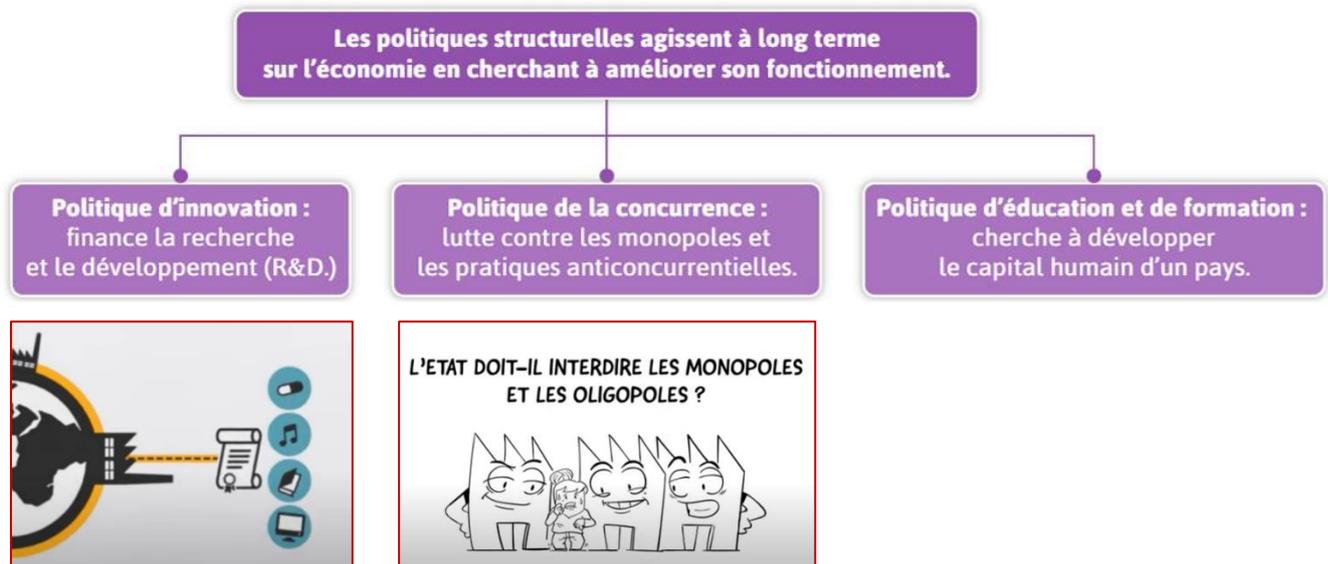
■ La politique de recherche et d'innovation

La politique de recherche et d'innovation doit permettre d'améliorer durablement les performances macroéconomiques du pays. C'est une politique structurelle essentielle pour une économie.

■ La politique industrielle

La politique industrielle représente l'ensemble des actions qui visent à assurer le développement et la compétitivité des entreprises. Parmi les instruments de la politique industrielle on peut citer : le financement des entreprises publiques, les aides aux secteurs en déclin ou en expansion, la réglementation, les normes, la fiscalité, l'aménagement du territoire, la politique commerciale...

Les politiques économiques à long terme



2) Quelles sont les politiques économiques menées au niveau européen ?



A) La politique monétaire

La BCE est responsable de la politique monétaire dans la zone euro depuis le 1^{er} janvier 1999. Son objectif principal est de maintenir la stabilité des prix (l'inflation doit être inférieure à 2 %).

Elle a lancé en 2015 un « programme d'achat d'actifs » (*Quantitative Easing*) qui vise à acheter massivement les dettes des États de la zone euro puis les dettes d'entreprises.

La BCE est soumise à des besoins hétérogènes des pays membres de la zone euro. Les pays à faible taux d'inflation peuvent s'avérer favorables à une relance de la croissance au prix d'une légère inflation. À l'opposé, les pays à taux d'inflation moyen ou élevé pourraient souhaiter préserver avant tout la stabilité des prix.

Pour mener sa politique monétaire, la BCE se base sur le taux d'inflation de la zone euro.



B) La politique budgétaire

Les pays de la zone euro peuvent mener une politique budgétaire qui reste de la compétence des États. Mais, sans règle contraignante, un État pourrait être tenté de laisser aller son déficit budgétaire en espérant en faire partager le coût (hausse des taux d'intérêt) aux autres pays de la zone euro. En partageant une monnaie, les pays partagent les conséquences. Pour cette raison, le Pacte de stabilité et de croissance a été mis en place. Il impose aux États de la zone euro d'avoir à terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires.

C) La politique structurelle européenne

La politique régionale européenne vise à réduire les écarts de développement entre les régions de l'Union européenne par un transfert de ressources entre les régions les plus riches vers les plus pauvres grâce au soutien à la croissance et à l'emploi. Elle œuvre aussi pour la lutte contre le changement climatique, la dépendance énergétique et contre l'exclusion sociale. Cette politique structurelle européenne vise à modifier les structures de l'économie de la zone. Elle s'inscrit dans le long terme et cherche à rendre ces structures plus propices à la croissance grâce à l'innovation, la lutte contre le changement climatique, l'éducation et la lutte contre la pauvreté.

Les politiques économiques de l'État dans une perspective européenne



Notions du chapitre :

- Cycle économique
- Politique économique

- Politiques conjoncturelles et structurelles
- Politique contracyclique
- Politiques budgétaire et monétaire
- Politique d'offre ou de demande

- Politique monétaire
- Taux d'intérêt directeur
- Politiques budgétaires de relance, de stabilisation
- Critères européens de convergence des déficits publics